

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 décembre 2009**

---

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	22
Conseillers représentés	02
Conseillers absents	03

Le mardi quinze décembre neuf mil neuf Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, M.Pierre EISLER, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M.Christophe VIGNON, Adjoint.

M.Roland GACHET, Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M.André BARBAN, Mme Roseline BIESSY, M.Bлагоj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, Mme Nadine THOMAS, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Catherine REYNIER, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M. Laurent PERINO, M.Joël GULLON, M.Eric GERMAIN-CARA,

Conseillers absents représentés :

Madame Laurence RIEHL représentée par Monsieur Christophe VIGNON  
Madame Véronique LIBMAN représentée par Madame Elisabeth NICOUD

Conseillers absents :

Monsieur Aziz AZIZ  
Monsieur Gérard GIRAUD  
Madame Anne VROYLANDT

Secrétaire de séance :

François JOUSSE

Le compte rendu de la séance du 17 novembre 2009 est signé par tous les membres présents.

## RELEVÉ DE DECISIONS

### Point n°01 - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au Conseil d'Administration du CCAS

Suite à la démission de Madame Nadine Thomas, il est procédé au vote sur la liste commune modifiée. Ont été élus à la majorité (22 voix pour) : Elisabeth Nicoud, Christophe Vignon, Véronique Libman, François Jousse, Roseline Biessy, Martine Corréard, Mireille Gilibert et Marielle Coup.

### Point n°02 - Création d'une commission communale d'accessibilité

Il a été adopté par 23 voix pour et 1 abstention :

- la composition de la commission présidée par le Maire : 5 conseillers municipaux, 2 délégués des associations APAJH et APF, 1 délégué de l'EHPAD et 2 usagers.
- la désignation à mains levées des conseillers municipaux : André Barban, Marie-Thérèse Bouchard, Véronique Libman, Blagoj Matevski et Marie-Thérèse Robert

### Point n°03 - Budget général : décision modificative n°2

Les modifications des crédits budgétaires en fonctionnement et en investissement ont été adoptées par 18 voix pour et 6 absentions :

- en investissement :  
dépenses : ch. 020 : - 49 000 € ; ch. 16 : + 11 860 € ; ch20 : - 19 000€ ; ch. 21 : + 65 000 €  
et ch. 23 : - 8 300 € ;  
recettes : ch. 10 : - 40 000 € ; ch. 13 : - 10 000 € et ch021 : + 50 560 €
- en fonctionnement :  
dépenses : ch 012 : - 60 900 € ; ch 022 : - 89 850 € ; ch 03 : + 50 560 € ; ch 65 : + 34 240€  
et ch 66 : - 12 000 € ;  
recettes : ch 70 : - 77 950 €

### Point n°04 - Tarifs 2010 - rectificatif

Conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2001, à l'unanimité, la copie de document administratif de format A4 en impression noir et blanc est ramenée de 0.20 € à 0.15 €.

### Point n°05- Personnel : modification du tableau des effectifs

Il est créé par 18 voix pour et 6 abstentions, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures au service scolaire pour faire le ménage des communs de la MJC et du logement au Ponal en remplacement du poste identique de 26 heures.

### Point n°06 -Ecole élémentaire M Pagnol : demande de subvention pour un projet pédagogique classe de neige

L'assemblée vote à l'unanimité une subvention de 1 100 € pour financer une classe de neige de 3 jours concernant 2 classes de l'école.

### Point n°07 - Déclassement des voies communales Chemin des Feuges et Chemin de Passe Farine

Par délibération en date du 28 avril 2009, le conseil municipal a ouvert une enquête publique pour le déclassement de ces chemins. Au vu du rapport du Commissaire enquêteur, l'assemblée autorise le Maire, par 18 voix pour et 6 abstentions, à verser ces voiries (VC 25 et VC 34) dans le domaine privé communal.

Point n°08 - Modification du règlement communal des marchés à procédure adaptée (MAPA)

Une erreur technique à l'article 6 de ce règlement a été relevée par le contrôle de légalité. Un document corrigé est adopté à l'unanimité.

Point n°09 - Plan de coloration des façades (année 2010) : demande de subvention auprès de la Région

L'assemblée décide à l'unanimité : - de poursuivre l'opération façade et de confier son suivi au Cabinet Bonnard Manning ; - de solliciter une subvention s'élevant à 50 % des honoraires de ce cabinet et du traitement estimé de l'agent communal en charge de ce dossier.

Point n°10 – Rue des Cordiers – Avenue Maréchal Foch : plan de financement SE 38 pour exécuter l'enfouissement des réseaux BT/FT

L'assemblée adopte à l'unanimité le plan de financement du Syndicat Energies 38 pour les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité ( prix de revient prévisionnel : 61 531 € avec financements extérieurs de 40 836 €) et sur les réseaux France Télécom (prix de revient prévisionnel : 14 873 € avec financements extérieurs de 2 172 €).

Point n°11 - Convention ATESAT avec la DDE de l'Isère pour l'année 2010

Le Maire est autorisé à l'unanimité à reconduire la convention d'Assistance Technique de l'Etat pour la voirie et l'aménagement pour une rémunération forfaitaire annuelle de 4 985.55 €.

